

COMMENT AGIR AU NIVEAU DE LA CONSTRUCTION ?

▶▶▶ **Comment agir au niveau de la construction ?**

Dans les projets de construction, mais aussi de rénovation, la qualité de l'air peut être traitée dès le départ. Il s'agit avant tout d'organiser la circulation de l'information, des réglementations et des demandes du maître d'ouvrage.

Une enquête préalable permettra d'identifier des sources, des facteurs et des cheminements qui contribuent à l'accumulation de polluants dans les locaux. Ainsi, les problèmes liés à la qualité de l'air intérieur seront identifiés et pourront être traités en amont des projets. En complément, les matériaux mis en œuvre garantiront la bonne qualité de l'air intérieur dans les pièces les plus occupées des futurs utilisateurs des bâtiments.

Une information sur les bonnes pratiques et l'utilisation des locaux devra être faite aux futurs occupants de ces bâtiments afin de rester en cohérence avec la démarche entreprise à la construction.